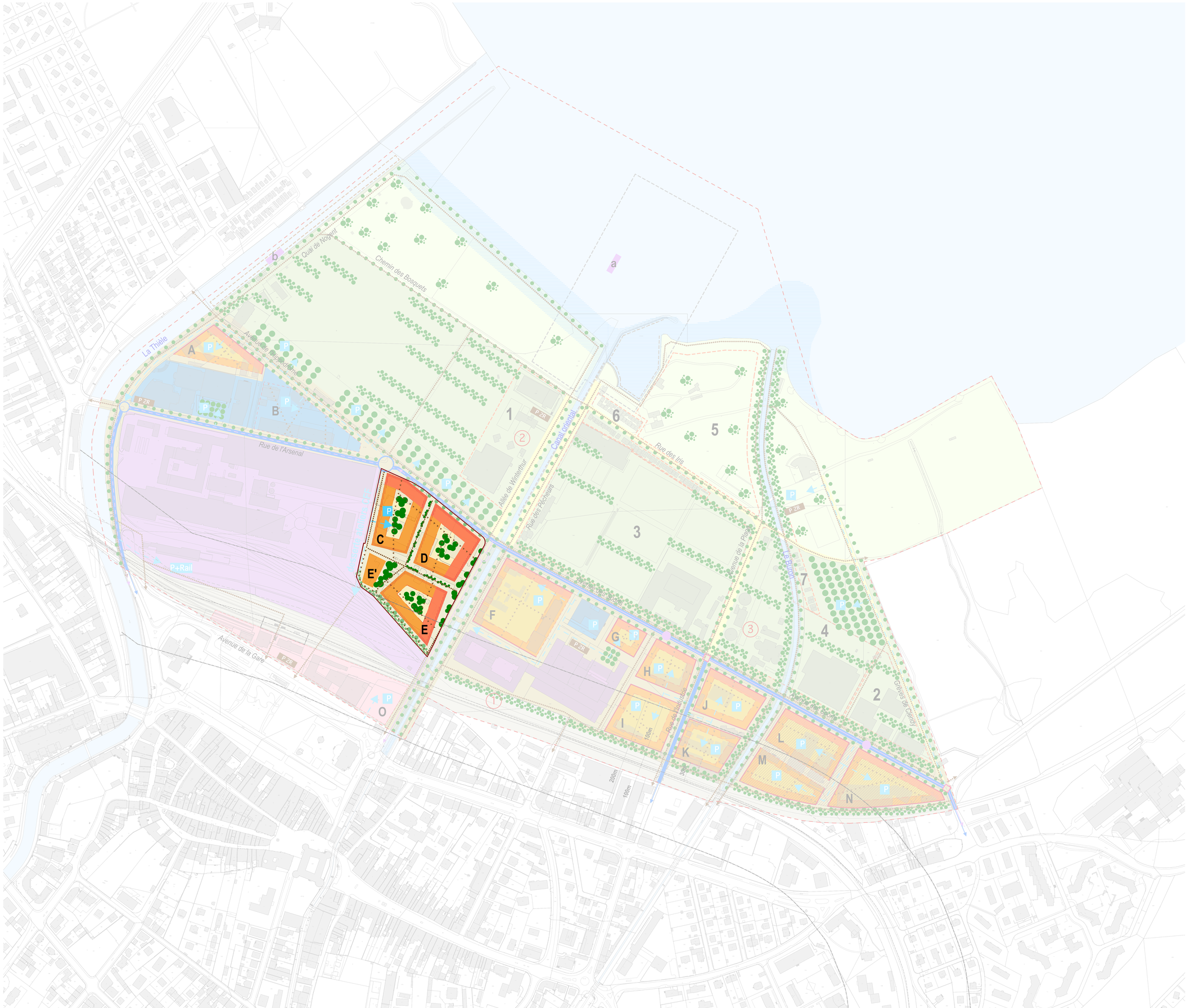

Urbanisme

Périmètres

- Périmètre PDL
- Périmètre du PA "Ancien-Stand"
- Périmètre risques majeurs
- Implantation à 30 m. des voies CFF

Vocations

- Intérêt général dans la Ville Nouvelle
- Intérêt général dans le Parc
- Intérêt général dans le Pré
- Activités
- Activités, Habitat et Commerces
- Habitat avec commerces et activités tertiaires compatibles avec l'habitat
- Ferroviaire
- Constructibilité selon contraintes archéologiques
- Portuaire existant
- Portuaire nouveau (indicatif)

Part habitat - emplois / îlots

- A F HàN — 75% habitat - 25% emploi
- C D E E' G — 75% habitat - 25% emploi (indicatif)
- B — 100% intérêt public
- O — selon futur Plan de quartier

Espace bâti dans la Ville Nouvelle

- Front d'implantation obligatoire
- Bande d'implantation obligatoire
- Limite des constructions
- Front urbain structurant (R+6 max.)
- Périmètre d'évolution des îlots (R+5 max.)

Espace public dans la Ville Nouvelle

- Espace public - Domaine public
- Espace public - Propriété privée

Périmètre d'évolution des constructions hors de la Ville Nouvelle

- 1+2 — Bâtiments sportifs
- 3 — Parc des sports et stade
- 4 — Installations publiques, STEP
- 5 — Camping
- 6+7 — Maisonnettes

Bâti existant

- Bâtiments existants

Installations à risques

1 Voies CFF · 2 Patinoire, piscine · 3 STEP

Sur le plan les seules modifications ne concernent que le périmètre du PA "Ancien-Stand". En légende, les modifications soumises à consultation sont en bleu.

Paysage

Arborisation stucturante, (emplacement indicatif, principe obligatoire)

- Alignement d'arbres
- Arborisation libre linéaire
- Arborisation libre en bosquet
- Mail d'arbres

Compensations écologiques

- Toitures végétalisées
- Rive à requalifier ou à renaturer

Mobilité

Transports publics (TP)

- Bus (réseau 2020)
- Bus (parcours alternatif)
- Arrêt conservé (indicatif)
- Arrêt nouveau (indicatif)
- b — Débarcadère actuel
- a — Débarcadère (indicatif)
- Gare CFF et interface de transports
- Chemin de fer

Transports individuels motorisés (TIM)

- Réseau urbain structurant 50 km/h
- Accès parking (emplacement indicatif, principe obligatoire)
- Carrefour stratégique
- Carrefour secondaire
- Zone 30 ou zone de rencontre ou zone piétonne

Mobilité douce (MD)

- Réseau mobilité douce
- Perméabilités piétonnes

Stationnement

- P — Parkings TIM
- P+Rail — Parc + Rail
- P 2R — Stationnement

Nord

10 JANVIER 2024
CONSULTATION PUBLIQUE

CANTON DE VAUD

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

MODIFICATIONS DU
PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ
GARE-LAC

Approuvé le 8 juillet 2015 par le conseil d'état
1:2'000

Les modifications sont approuvées par la municipalité
le: ..... Le Syndic: ..... Le Secrétaire: .....

Soumises à la consultation publique
du: ..... au: ..... Le Syndic: ..... Le Secrétaire: .....

Adoptées par le Conseil Communal
le: ..... Le Président: ..... La Secrétaire: .....

Approuvées par le Conseil d'Etat
Lausanne, le: ..... Le Conseil d'Etat: .....

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES
ARCHITECTES-URBANISTES SA